

Comment effectuer un dépôt de garantie ?

Principe de fonctionnement

Avec nos offres de téléphonie vous avez un hors forfait autorisé de 150 euros. Au delà de ces 150 euros, dans un souci de sécurité la ligne est provisoirement coupée. Pour éviter cette suspension provisoire de service, vous pouvez mettre en place un dépôt de garantie du montant de votre choix, via le Manager. Ce dépôt de garantie est une réserve d'argent dans laquelle nous venons « piocher » lorsque vous avez dépassé les 150 euros de hors forfait. Le dépôt de garantie se fait uniquement par virement bancaire.

Mise en place

Vous devez dans un premier temps accéder à votre Manager OVH. Vous retrouvez le bouton suivant sur la page d'accueil du site ovh.com

Cliquez sur l'icône **Téléphonie**

Sélectionnez votre groupe et cliquez sur l'onglet **Facturation**

Cliquez ensuite sur **Modifier**

Sélectionner maintenant la somme que vous souhaitez ajouter à votre dépôt de garantie et pensez à cocher la case "J'ai lu et j'accepte ces contrat" avant de cliquer sur **Valider**

Vous arriverez ensuite sur une page vous fournissant toutes les informations nécessaires à la mise en place du virement

Dès réception du virement, la somme sera ajoutée à votre dépôt de garantie.